



# SOCIÉTÉ

## La réforme du concours d'enseignant ou l'histoire d'un éternel recommencement

CAROLINE BEYER @BeyerCaroline

« On ne peut plus demander à des bac+5 de toucher un salaire de smicard. » C'est en ces termes que Pierre Favre, vice-président du Syndicat national des écoles, résume l'équation complexe que devra résoudre le ministre de l'Éducation nationale. En attendant la revalorisation promise pendant la campagne présidentielle, Pap Ndiaye réfléchit à positionner le concours de professeurs des écoles à bac+3, après une licence. Car la crise du recrutement, qui a fait les gros titres de l'actualité, avec une rentrée 2022 marquée par un recrutement croissant de contractuels, promet d'être durable si le système n'est pas refondé.

Alors que les inscriptions aux concours d'enseignants 2023 se sont clôturées début décembre, le ministre a fait état de 185 000 candidats. Un « petit mieux » par rapport à 2021-2022, avec +10,5% pour les concours de l'école primaire et +3% pour le secondaire. Mais si l'on établit la comparaison avec 2020-2021, les chiffres donnent le vertige, avec respectivement -38,7% et -18,5%. Le ministre a d'ailleurs reconnu que ce petit mieux ne suffirait pas à « renverser la tendance ». D'autant qu'il faudra surveiller de près « qui se présente et qui est admis ».

« Est-il absolument nécessaire de recruter des professeurs des écoles à bac+5 ?, s'était interrogé le ministre dès août dernier, lors de son audition par la commission des affaires culturelles. Le recrutement à bac+5 est injuste socialement », puisqu'il faut avoir les moyens de faire des études longues. Un dossier officiellement ouvert par le président Macron qui, devant les recteurs réunis lors de la rentrée,

estimait que « compte tenu de la rémunération des enseignants », il est demandé « des diplômes excessifs pour certains », quand d'autres sont « insuffisamment formés au métier lui-même ». L'idée serait donc de placer le concours au niveau bac+3, tout en conservant une formation de niveau master. Une fois le concours obtenu, les futurs professeurs recevraient, pendant deux ans, une formation professionnalisante. Et rémunérée. C'est là que le bât blesse. « C'est la raison pour laquelle ne seraient concernés que les professeurs des écoles », explique Élise Capéran, à l'Unsa. Il faudra un arbitrage budgétaire. Cela ne pourra pas aboutir avant 2023-2024. » Même son de cloche au SNUipp, syndicat majoritaire du primaire. « Ce n'est pas une réforme qui va arriver dans l'immédiat. Peut-être avant la fin du quinquennat, estime Guislaine David. La rentrée 2023 va être difficile. D'autant que 667 postes seront supprimés à l'école primaire. »

### Formés en deux ans, après une licence

Si les syndicats d'enseignants sont tous favorables à l'idée d'un concours arrivant plus tôt, ils pointent dans le même temps une instabilité récurrente sur le dossier de la formation des enseignants. Rappelons que, en 2022, le concours a été déplacé du niveau bac+4 à bac+5... « Par la même majorité présidentielle qui songe aujourd'hui à changer de nouveau. À ce niveau, c'est de la schizophrénie », résume Jean-Rémi Girard au Snalc.

Voilà des années que la France peine à trouver le bon chemin pour former ses professeurs. Alors que, dans la plupart des pays de

l'OCDE, le modèle consiste en une formation dédiée de trois à cinq ans après le bac, les futurs enseignants français sont formés en deux ans, après une licence. Et si parmi ces licences, certaines sont dédiées aux métiers de l'enseignement, d'autres en sont déconnectées. Toutes les disciplines universitaires permettent en effet d'accéder au concours. « Si le niveau de recrutement a été progressivement porté au master, dans la perspective d'un renforcement de la maîtrise disciplinaire chez les enseignants du premier degré, force est de constater que toute licence étant envisageable, le renforcement attendu dans les matières enseignées à l'école ne s'est pas produit », constatait l'inspection générale dans un rapport rendu en janvier 2022. Rapport qui faisait le point sur la récente mise en place de « parcours préparatoires au professorat des écoles » (PPPE). Des licences dispensées en alternance entre le lycée et l'université, avec une professionnalisation progressive. Un modèle qui tend à se rapprocher des anciennes « écoles normales » primaires. Éternel recommencement. ■

Est-il absolument nécessaire de recruter des professeurs des écoles à bac+5 ? Le recrutement à bac+5 est injuste socialement

PAP NDIAYE, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE